

REÇU LE

28 AVR. 2026

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTEBRISON

DE\_021\_2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 14 avril 2026

Afférents au CM : 11

Présents : 11

Votants : 11

**SÉANCE DU 20 AVRIL 2026**

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 20 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. TALLARONT Laurent, Maire.

**PRÉSENTS** : Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Laurent TALLARONT, Laurence PERRIN, Adrien COUDOUR, Véronique GAUMONT, Emmanuelle PAILLON GLATZ, Sanny FRANSEN, Aurélie SIMON, Marc Jean THOMAS

**POUVOIR** :

**ABSENT** :

**SECRÉTAIRE** : Sergio FERNANDES RIOS

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT AGEDI**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Cezay au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour

prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Les représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** en qualité de représentant titulaire : M. Adrien COUDOUR
- **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant : Mme Laurence PERRIN
- **PRECISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

Le Maire, Laurent TALLARONT

À Cezay, le vendredi 20 avril 2026

Le Secrétaire, Sergio FERNANDES RIOS

